



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2016

### **Etaient présents :**

JEAN-NOEL CARPENTIER, MARCEL SAINT AUBIN, PHILIPPE BENNAB, SAMI ELHANI, MONIQUE LAMOUREUX, CASIMIR PIERROT, LUCIENNE GIL, ANNIE TOUSSAINT, JEAN-CLAUDE BENHAIM, FRANCK GUILLEMIN, CHRISTIAN EVRARD, ALICE HANDY, FRANCOISE LARDIER-AURY, JACQUELINE HUCHIN, MICHEL MANSAT, DIENABOU KOUYATE, PASCAL VIDECOQ, CYRIL JOLY (arrivé au point 1.1), ZAHIR HEENAYE, OLIVIER CANU, ESTELLE AUBOIN, ISABELLE MOSER, BERNARD MIE, MODESTE MARQUES, REGIS PEDANOU (arrivé au point 3.1), EMILE LARGET, CHRISTIANE GIRARD.

### **Excusées ayant donné pouvoir :**

BRIGITTE BOUILLET à MONIQUE LAMOUREUX, CLARA PLARD à FRANCK GUILLEMIN, KARINE NICPON à PASCAL VIDECOQ, JEANNE DOCTEUR à REGIS PEDANOU, MANUELA MELO à MODESTE MARQUES.

**Absent :** BRUNO GUIBOURET

**Secrétaire :** CHRISTIAN EVRARD

**Date de la convocation :** 26 février 2016.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Député-Maire déclare la séance ouverte à 20 heures et Monsieur Christian EVRARD est désigné secrétaire de séance.

Il soumet au Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> février 2016.

Monsieur VIDECOQ souhaite que l'intégralité de l'intervention de son groupe soit reprise dans ce compte-rendu et qu'à défaut il pourra saisir le juge administratif.

Monsieur le Député-Maire lui précise qu'il s'agit d'un compte-rendu synthétique et l'invite à faire parvenir ses correctifs au Secrétariat.

Le compte-rendu est approuvé par voix 20 Pour, 4 voix Contre (Groupe du Front de Gauche) et 5 Abstentions (Groupe de l'Opposition).

Monsieur le Député-Maire propose au Conseil Municipal qui l'accepte à l'unanimité d'examiner, au cours de cette séance, les différents dossiers de demandes de subvention dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement local mis en place par l'Etat.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### 1 POLITIQUE DE LA VILLE

##### 1. 1 Demandes de subventions dans le cadre de l'appel à projets 2016 du Contrat de Ville et du dispositif «Ville Vie Vacances».

Madame GIL rappelle au Conseil Municipal que tous les ans, un appel à projets dans le cadre du contrat de ville est lancé par l'État, afin de subventionner des actions entrant dans les objectifs de

ce contrat et mises en place à l'intention des habitants des quartiers prioritaires. Elles doivent ainsi porter notamment sur la réussite éducative, la levée des freins à l'insertion professionnelle, le pouvoir d'agir des habitants, la lutte contre toutes les formes de discrimination, l'accès au sport et à la culture pour tous.

Cet appel à projets est lancé parallèlement à celui du dispositif Ville Vie Vacances, qui vise à contribuer à un égal accès des jeunes, filles et garçons, aux loisirs éducatifs, et à établir une prise en charge éducative pendant les vacances scolaires, dans le Val-d'Oise. Les porteurs de projets peuvent être à la fois des associations mais aussi des services municipaux.

Elle propose au Conseil Municipal de déposer les projets suivants en vue de l'attribution de subventions :

**Au titre du contrat de ville :**

*Action 1 : Lutte contre les discriminations*

Montant demandé au CGET (Etat) : 4 000 €

*Action 2 : Café des parents*

Montant demandé au CGET (Etat) : 2 307 €

*Action 3 : Fonds de participation des habitants*

Montant demandé au CGET (Etat) : 2 000 €

*Action 4 : Accompagnement numérique*

Montant demandé au CGET (Etat) : 8 350 €

*Action 5 : Investissement Citoyen*

Montant demandé au CGET (Etat) : 5 000 €

*Action 6 : Cap vers l'emploi*

Montant demandé au CGET (Etat) : 5 000 €

*Action 7 : Voir ailleurs*

Montant demandé au CGET (Etat) : 8 000 €

**Au titre du dispositif « VILLE VIE VACANCES » :**

*Action : Camp jeunesse 2016*

Montant demandé au CGET (Etat) : 9 000 €

Monsieur MARQUES se déclare pour cette délibération mais regrette qu'il n'y ait a priori qu'un seul projet « Cap vers l'emploi » lié à l'insertion professionnelle.

Madame GIL précise que des projets sont reconduits et que d'autres sont nouveaux pour une enveloppe globale. Il ne s'agit là que des projets de la commune, ceux des associations n'y figurant pas.

Le Conseil Municipal AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Député-Maire à déposer les dossiers se rapportant aux projets ci-dessus et à solliciter des subventions correspondantes.

## 2 PERSONNEL

### 2.1 Soutien municipal au recrutement et au maintien dans l'emploi des agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés.

Madame HUCHIN indique au Conseil Municipal que le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) est un établissement public administratif chargé de mettre en œuvre une politique publique destinée à promouvoir l'insertion professionnelle et le

maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique. Il recouvre les contributions financières versées par les employeurs publics soumis à l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap. Il intervient, au cas par cas, à travers le financement d'aides techniques ou humaines apportées aux employeurs publics.

Cette aide étant versée à la commune, collectivité employeur, le Conseil Municipal AUTORISE, à l'unanimité, la commune :

- pour l'agent ayant engagé lui-même les frais relatifs à l'achat de son ou ses équipements spécifiques et après fourniture d'une facture acquittée, à le rembourser, dans la limite du montant de l'aide attribuée par le FIPHFP et perçue par la Ville,
- pour l'agent qui en ferait la demande, après fourniture d'un devis pour l'achat de l'équipement, et après réception par la collectivité de l'accord de la prise en charge totale ou partielle du FIPHFP, à lui verser un apport financier permettant cet achat, dans la limite du montant de cette prise en charge perçue par la Ville.

### 3 FINANCES

#### 3. 1 Débat d'orientation budgétaire de la Commune pour 2016.

Monsieur le Député-Maire indique au Conseil Municipal que le débat d'orientation budgétaire doit désormais s'appuyer sur un document reprenant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il précise que le Conseil Municipal devra prendre acte de la tenue du débat sur ces orientations.

Monsieur BENNAB présente au Conseil Municipal le rapport d'orientation budgétaire qui a été communiqué à chacun. Il rappelle le contexte national et international, ainsi que la situation des collectivités territoriales induite par ces circonstances difficiles et la baisse des dotations de l'Etat. Il présente ensuite la structure du budget de la commune de 2013 à 2015 ainsi que pour 2015 :

- la répartition des recettes de fonctionnement avec la part des impôts et taxes,
- la répartition des dépenses de fonctionnement avec la part de la masse salariale,
- la répartition des dépenses et recettes d'investissement,
- la répartition du financement des dépenses d'investissement 2015.

Il précise que l'annuité de la dette par habitant se maintient et que les taux des impôts locaux ne seront pas augmentés en 2016 et ce depuis sept ans comme cela a été annoncé en commission des finances.

Il donne ensuite les axes des principales dépenses du budget 2016 :

- l'enfance et la jeunesse avec l'ouverture au printemps 2015 d'un Point d'information jeunesse, qui va connaître sa première année d'exercice en 2016, le financement de la réforme des rythmes scolaires, avec une petite modification qui risque d'intervenir à la rentrée ;
- l'écologie et le cadre de vie avec des opérations de valorisation des bois, la création de stationnements et la circulation douce ;
- la sécurité et la tranquillité publiques avec le recrutement de trois policiers municipaux en plus des trois agents de surveillance de la voie publique ;
- l'action sociale avec la mutuelle pour tous les habitants qui le souhaitent avec le CCAS, avec le diagnostic local de santé en lien avec la communauté d'agglomération du Val Paris ;
- pour les seniors, la poursuite de l'ensemble des actions en faveur des seniors (maintien des deux voyages et activités régulières) ;
- le soutien aux familles touchées par le Plan de prévention des risques naturels pour lesquelles la commune entend participer au financement des études de sol ;

- les subventions aux associations avec un même montant global pour l'année 2016, le développement des partenariats avec les associations, la valorisation des aides en nature : matériel, humains, locaux.

Concernant le personnel, sur les emplois permanents, le nombre de titulaires est passé de 265 agents en 2014 à 259 en 2015 et le nombre de contractuels, non-titulaires, est passé de 100 en 2014 à 115, soit une légère augmentation pour les contractuels et une légère diminution pour les titulaires.

Les effectifs non-permanents ont évolué de 125 en 2014 à 128 aujourd'hui.

Il indique que si la masse salariale a progressé l'année dernière, la Municipalité entend la maîtriser pour avoir des marges de manœuvre budgétaire, en tenant compte des restrictions déjà évoquées.

De plus, il rappelle que pour tenir compte des problèmes de sous-sol dans le village, les services qui s'y trouvent sont contraints de déménager, ce qui améliorera les conditions de travail des agents. Dès la rentrée prochaine, les services techniques et des finances intégreront le Centre Technique Municipal, rue de la République.

Il précise la structuration estimée des recettes d'investissement, avec :

- un niveau d'autofinancement important, de 63 %, à hauteur de 7,6 M€.
- des subventions attendues pour 2,15 M€, soit 18%.
- un volume d'emprunt avoisinant les 1,6 M€, soit 13%.
- le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée de 685 514 €, soit 6 %.

Il rappelle aussi les grands travaux pour 2016 :

- les travaux du centre technique municipal pour 1,5 M€,
- des travaux de voirie, parkings et sécurité pour 1,5 M€,
- des travaux sur les bâtiments pour 700 000 €,
- le démarrage de la construction d'une nouvelle école dans la ZAC de la Gare pour 500 000 €,
- l'isolation du gymnase Carlier pour 450 000 €,
- des travaux d'accessibilité des bâtiments dans le cadre du schéma directeur pour 215 000 €,
- et l'aménagement de la place Delacroix pour 250 000 €.

Il précise que les dépenses d'investissement pour 2016 s'élèveront à 8 012 000 € avec un montant à charge qui va dépendre des subventions qui pourront être perçues. D'ici 2020, ce sont plus de 30 millions d'euros d'investissements qui sont programmés.

Monsieur le Député-Maire propose ensuite d'ouvrir le débat et donne la parole à Monsieur VIDECOQ.

Ce dernier rappelle que les communes sont confrontées, cette année encore, à la baisse des dotations de l'État issue du plan d'économies 2015-2017 destiné à financer le pacte de responsabilité à hauteur de 50 milliards d'euros, initié par le gouvernement Hollande, pour lequel il précise que Monsieur le Député-Maire a voté Pour à l'Assemblée.

De son point de vue et au regard de l'impact et des conséquences sur les communes et précisément Montigny, un vote de contestation aurait été plutôt en phase avec la volonté du Député-Maire de préserver la qualité de leurs services publics. Il souligne que la baisse des concours financiers aux collectivités, de 11 milliards jusqu'en 2017, impacte aussi leur population, l'emploi et l'investissement.

Il indique qu'une étude, « Territoires et finances », précise que la réduction budgétaire impacte lourdement les investissements des collectivités de 16 à 27 %. Il ajoute que les communes du Val-d'Oise vont devoir subir les choix de la majorité de droite du Conseil Départemental qui prévoit une baisse des subventions et une nouvelle augmentation de la taxe foncière de 29,6 %.

Il regrette l'absence de Madame DOCTEUR qui a confirmé, par son vote au Conseil Départemental, cette décision qu'il estime injuste pour les Ignymontains.

Il souligne que les élus du Front de Gauche remarquent que les libéraux de tout bord développent la même théorie : « les dépenses publiques, les charges sociales, le code du travail sont responsables de la crise ; il faut donc réduire », contrairement à eux qui estiment que les difficultés actuelles ne découlent pas d'un excès des dépenses publiques mais de la montée exponentielle de la finance.

Il rappelle que la commune a subi des pertes de ressources considérables et dans le même temps se voit imposer par l'État de nouvelles charges, comme les TAP, les nouvelles normes, les augmentations des fluides et des taux de TVA...

Il indique que les orientations budgétaires présentées vont dans le bon sens, pour une partie d'entre elles, comme la non-augmentation des impôts, le développement des actions en direction de l'enfance, de la jeunesse, de l'écologie, du cadre de vie, de l'action sociale, le soutien aux familles touchées par le plan de prévention des risques naturels et aux associations. Néanmoins, il précise que les élus du Front de Gauche ne cautionnent pas deux points des orientations présentées :

- la création de la police municipale, dont il regrette que le montant des dépenses, dans un budget en diminution, n'ait pas encore été annoncé.
- l'annonce de la remise en cause des acquis des agents de la collectivité.

Monsieur MARQUES souhaite des explications sur l'évolution de la dette assez importante entre 2014 et 2015, soit plus de 2,5 M€ et demande si des recrutements sont prévus en plus des trois policiers municipaux ainsi que des précisions sur l'évolution des rythmes scolaires à la rentrée prochaine.

Monsieur le Député-Maire rappelle le contexte particulier du débat d'orientation budgétaire avec des orientations d'État qu'il regrette inchangées. Il rappelle la motion votée à l'unanimité par le Conseil Municipal qui regrettait la baisse des dotations aux collectivités territoriales.

Il indique à Monsieur VIDECOQ qu'il n'a pas voté les dispositifs concernant les collectivités territoriales car il estime intenable la baisse de 11 milliards d'euros dans ces délais.

Il ajoute que dans un contexte, imposé aux communes, de baisse des recettes de dotations de l'État qui représente d'ici la fin du mandat près de six millions d'euros, il faut faire face aux dépenses et ne pas présenter un budget en déficit.

Des efforts sont demandés aux uns et aux autres. La Commune doit faire preuve d'inventivité et de modernité ; c'est ce qu'elle fait avec ce débat d'orientation budgétaire, sans oublier les fondements de sa politique qui allie à la fois la solidarité, l'innovation et le respect des obligations qui lui sont faites, de par la loi.

Toutes sortes de mesures, détaillées par M. BENNAB, sont mises en place avec, par exemple, la réforme du quotient familial et la baisse des tarifs pour les familles qui représentent 500 000 € de recettes en moins pour soutenir leur pouvoir d'achat. Cette année, la commune entend continuer cet effort en n'augmentant pas ses tarifs mais en les maîtrisant.

Toujours en termes de solidarité, la Commune a fait le choix d'apporter une aide financière supplémentaire aux habitants du Village touchés par le plan de prévention des risques, décidé à raison par le Préfet, afin de les aider à financer des études pour leur maison.

Ces mesures, Montigny est l'une des rares communes du Val d'Oise à les prendre grâce à sa gestion rigoureuse, sérieuse et solidaire et elle peut en être fière.

Cette bonne gestion lui permet de ne pas augmenter les impôts locaux, contrairement à plusieurs communes voisines et au Conseil départemental dont sont proches Monsieur MARQUES et Madame DOCTEUR.

En réponse à Monsieur MARQUES, il indique que la ville est peu endettée, comparée à d'autres communes voisines telles Franconville, Beauchamp et Herblay, ce qui lui laisse des marges de manœuvre pour pouvoir continuer à investir, en augmentant un peu son taux d'endettement qui restera cependant largement en dessous de celui des villes de sa strate.

Son plan pluriannuel d'investissement est ambitieux, il devra être tenu et sera examiné tous les ans.

Concernant les questions de sécurité, il rappelle qu'un débat a eu lieu lors du dernier Conseil Municipal et tient à préciser que lors du récent Conseil Local de la Sécurité et de Prévention de la Délinquance, en présence de la Sous-préfète, du Procureur, du Commissaire d'arrondissement, il a été constaté que l'action de la ville de Montigny, en termes de prévention, était tout à fait correcte et qu'elle disposait de statistiques en termes de sécurité dans une moyenne plutôt basse du département, très loin du climat que veut faire peser M. MARQUES.

En matière de prévention, Montigny développe sa politique, elle continue à appuyer les actions de prévention spécialisée avec le maintien de ses subventions à l'Association Aiguillage.

Pour la sécurité, l'effectif proposé est de six agents : 3 ASVP et 3 policiers municipaux. Si des besoins nouveaux se font sentir, ils seront examinés ensemble dans le cadre d'un débat autour des décisions modificatives.

Pour conclure ce débat, il indique qu'il est de l'intérêt des uns et des autres, à être responsables et raisonnables sur ces questions financières, connaissant la situation du pays et les difficultés auxquelles il doit faire face. Comme élus locaux, il faut aussi prendre des décisions et être des acteurs de la vie publique.

Le débat étant clos, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en prend acte.

### 3. 2 Débat d'orientation budgétaire du service assainissement pour 2016.

En ce qui concerne les orientations 2016 pour le service assainissement, Monsieur BENNAB indique que le prix du mètre cube d'eau, qui servira de référence aux recettes de fonctionnement du service restera à 0,40 € du mètre cube. Ainsi, pour une consommation de 900 000 m<sup>3</sup> sur la ville, le produit escompté est de 360 000 €, représentant la part la plus importante du service. Le budget de fonctionnement s'élèvera aux alentours de 550 000 € et l'investissement à 650 000 €. Il précise que cette année il y aura vraisemblablement de grosses réparations à envisager.

Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'unanimité de ce débat.

### 3. 3 Demande de subventions auprès de la Région Île-de-France, du Conseil Départemental du Val d'Oise et de l'Agence Nationale de l'Habitat dans le cadre de la prolongation du plan de sauvegarde pour la mission du suivi animation de la réhabilitation de la résidence Diderot Marmontel.

Monsieur SAINT AUBIN rappelle au Conseil Municipal que la Commission d'élaboration et de suivi du plan de sauvegarde pour la copropriété Diderot Marmontel a été créée par arrêté préfectoral du 18 décembre 2006.

Cette commission a conclu à la nécessité d'élaborer un plan de sauvegarde pour la copropriété qui a été approuvé lors du Conseil municipal de novembre 2009. Il a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2009 portant approbation du plan de sauvegarde pour une durée de 5 ans.

Le 23 juillet 2015, le Préfet a acté la poursuite du plan de sauvegarde avec un accompagnement renforcé pour une durée de 2 ans pour la résidence Diderot Marmontel.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal SOLLICITE, à l'unanimité, les subventions correspondant à cette deuxième année de prolongation, dans le cadre de la poursuite des accords du plan de sauvegarde initial, auprès de la Région Ile-de-France, du Conseil Départemental du Val d'Oise et

de l'Agence Nationale de l'Habitat, APPROUVE le dossier justificatif et AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer les conventions attributives de subventions correspondantes.

### 3. 4 Demande de subventions au titre du Fonds de soutien à l'investissement local.

Monsieur SAINT AUBIN expose au Conseil Municipal que par circulaire du 15 janvier 2016, le Premier Ministre a informé les préfets des mesures adoptées à l'article 159 de la loi de finances pour 2016 en faveur de l'investissement public local.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal AUTORISE, Monsieur le Député-Maire à solliciter auprès de l'Etat des subventions portant sur les projets suivants :

#### 3.4.1 - Accessibilité des bâtiments :

Dans le cadre de son schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée (SDA – Ad'AP), validé par arrêté préfectoral, la commune a élaboré un calendrier de travaux.

Pour ce projet, le Conseil Municipal SOLLICITE, à l'unanimité, une subvention de 301 950 € soit 30 % de la dépense hors taxes estimée à 1 006 500 € sur la durée du mandat.

#### 3.4.2 - Réhabilitation du centre technique municipal :

L'opération vise à la réhabilitation du centre technique municipal afin de le mettre aux normes en vigueur en termes d'accessibilité et de réglementation thermique. Il est également prévu la création de bureaux pour rassembler en un même lieu les directions services techniques, comptabilité et finances dont les locaux se trouvent actuellement dans la zone rouge du PPRN.

Pour ce projet, le Conseil Municipal SOLLICITE, à l'unanimité, une subvention d'un montant de 800 000 € soit 53,33 % de la dépense hors taxes estimée à 1 500 000 €.

#### 3.4.3 - Ravalement de l'école Cézanne (subvention complémentaire) :

L'opération vise à la réhabilitation de l'école Cézanne. Il s'agit de reprendre l'ensemble des façades du bâtiment.

Pour ce projet, le Conseil Municipal SOLLICITE, à l'unanimité, une subvention de 240 000 € soit 30 % de la dépense hors taxes estimée à 800 000 €.

#### 3.4.4 - Réhabilitation thermique et accessibilité du gymnase Carlier (subvention complémentaire) :

Les travaux envisagés consistent en un remplacement des bardages extérieurs actuellement non isolés et en la mise en accessibilité du gymnase (vestiaires, circulations...).

Pour ce projet, le Conseil Municipal SOLLICITE, à l'unanimité, une subvention d'un montant de 97 500 € soit 30 % de la dépense hors taxes estimée à 325 000 €.

#### 3.4.5 - Requalification de la salle de spectacles Picasso (gradins, électricité, équipements techniques) :

Les travaux consistent en la mise en place de gradins permettant aux spectateurs d'avoir une vision en tout point de la salle sur la scène, la requalification de l'équipement scénique et une mise aux normes électriques.

Pour ce projet, le Conseil Municipal SOLLICITE, à l'unanimité, une subvention de 183 200 € soit 80 % de la dépense hors taxes estimée à 229 000 €.

### 3.4.6 - Mise en place de la fibre optique entre les bâtiments municipaux :

L'opération prévoit la mise en place d'un raccordement en fibre optique entre la mairie annexe Picasso, le service des sports, le centre technique municipal.

Pour ce projet, le Conseil Municipal SOLLICITE, à l'unanimité, une subvention de 131 028,30 € soit 80 % de la dépense hors taxes estimée à 163 785,38 €

### 3.4.7 - Construction du groupe scolaire et du gymnase de la ZAC de la Gare :

Le groupe scolaire et le gymnase prendront place dans la première phase d'aménagement de la nouvelle ZAC de la Gare.

Pour ce projet, le Conseil Municipal SOLLICITE, à l'unanimité, une subvention de 3 678 550,40 € soit 40 % de la dépense hors taxes estimée à 9 196 376 €

Monsieur le Député-Maire précise que la dotation pour l'ensemble du Val d'Oise est d'environ 10 M€. Il indique que c'est la Préfecture, lors d'une commission, qui attribuera les subventions en fonction des objectifs ; il espère obtenir une subvention sur quelques dossiers.

### 3.5 Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de moyens à l'Association Olympique Montigny pour versement d'un acompte de subvention au titre de l'année 2016.

Monsieur HEENAYE indique que le décret du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 prévoit la signature de conventions à passer avec les associations qui reçoivent une subvention supérieure à 23 000 €. Ces conventions fixent les modalités d'utilisation des subventions et rappellent les obligations de contrôle qui découlent de l'utilisation des fonds publics.

Une convention de mise à disposition de moyens a été conclue le 4 mai 2015 avec l'Association Olympique Montigny pour une durée d'un an, renouvelable tacitement pour une durée maximale de trois ans.

Pour répondre à la demande de l'association Olympique Montigny et lui permettre de fonctionner, notamment d'assumer ses charges d'employeur, le Conseil Municipal, dans l'attente du vote des subventions qui seront attribuées pour l'exercice 2016 lors du vote du budget primitif 2016, AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un acompte de 19 000 € sur la subvention qui lui sera allouée pour l'année 2016 et AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n° 1 permettant le versement de cet acompte.

## 4 URBANISME

### 4.1 Dénomination d'espaces publics existants.

Monsieur SAINT AUBIN indique au Conseil Municipal que dans le cadre de leurs compétences, les agents de surveillance de la voie publique pouvant être amenés à constater certaines infractions et dresser certains procès-verbaux sur des espaces publics comme des passages piétonniers, des parkings, des aires de jeux, il convient de les dénommer.

Monsieur VIDECOQ indique que son groupe aurait souhaité avoir des rues ou des places qui portent le nom de femmes impressionnistes souvent oubliées pour donner un caractère supplémentaire à Montigny, attachée aux Impressionnistes et qu'il aurait pu faire des propositions s'il l'avait su.

Monsieur SAINT AUBIN précise que cette liste proposée par les services regroupe certaines rues avec certaines places ; il cite comme exemple, le parking à côté de la rue du Panorama, qui se nommera le parking du Panorama. Il ajoute qu'il est d'accord avec la proposition de Monsieur VIDECOQ et que des noms féminins pourront être mis dans le nouveau quartier de la Gare.

Monsieur le Député-Maire rappelle qu'il existe déjà plusieurs noms d'artistes impressionnistes, y compris sur l'Allée des Impressionnistes. Aujourd'hui, dans la mesure où ce ne sont pas des endroits très stratégiques pour la commune, c'est la suite logique des allées ou des places qui existent déjà. Il souhaite cependant noter l'hommage qui est fait à Monsieur Guy VASSEUR, décédé l'an dernier, qui a été très longtemps président du club de foot olympique et de la CNL.

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, de nommer les espaces publics ci-dessous et d'apposer les plaques nominatives.

<b>SITES</b>	<b>N° SUR LE PLAN</b>	<b>NOMS PROPOSES</b>
Parking rue de la République angle rue de l'Espérance	1	Parking République
Aire de jeux le long de la voie SNCF Chemin piétonnier le long de la voie SNCF ZAC de la Croix Blanche	2	Square Jean Ferrat
Aire de jeux rue John Lennon	3	Square John Lennon
Aire de jeux rue Django Reinhard	4	Square Django Reinhard
Chemin entre la rue du Général de Gaulle et la rue Django Reinhard	5	Allée Simone Weil
Square rue du Général de Gaulle	5 bis	Square de Gaulle
Passage piétonnier entre l'ancienne gare routière et l'Avenue de la Libération	6	Passage de la Libération
Chemin entre rue de la République et Allée Watteau	7	Passage République
Mail aire de jeux à l'intérieur des Copistes	8	Mail des Copistes
Le rond-point Avenue des Frances/Rue de la République	9	Rond-point des Frances
Passerelle au-dessus de l'Avenue des Frances	10	Passerelle Jules Verne
Chemin entre la rue Colette et la rue Vincent Vang Gogh	11	Passage Guy Vasseur
Parking donnant rue Vincent Van Gogh	12	Parking Vincent Van Gogh
Parking donnant sur l'Avenue Aristide Maillol	13	Parking Picasso
Parvis devant le centre administratif Picasso	14	Parvis Picasso
Parking de l'école maternelle Paul Cézanne	15	Parking Cézanne
Voie passant devant l'école de musique	16	Allée Pierre Boulez
Parking angle rue des Ebouloires et rue du Plessis Bouchard	17	Parking du Plessis Bouchard
Parking de l'école Georges Braque	18	Parking Braque
Aire de jeux à côté de l'Allée de la Futaie	19	Square Renoir
Passage entre la rue Auguste Renoir et le Chemin de la Mare Epineuse	20	Allée Matisse
Passage entre la rue Auguste Renoir et l'Allée de la Futaie	21	Allée Braque
Le rond-point Avenue des Frances / Boulevard Bordier / rue Jacques Verniol	22	Rond-point Victor Bordier
Parking rue Jacques Verniol au niveau de la Source	23	Parking de la Source
Parking rue Jacques Verniol devant la copropriété	24	Parking Jacques Verniol
Passerelle au-dessus de l'A15	25	Passerelle Aimé Césaire
Parking de la bibliothèque	26	Parking Suzanne Morançay
Chemin entre la rue du Général de Gaulle et la rue de l'Arche	27	Passage François Villon
Le parking face à l'église	28	Parking de l'Eglise
Les 2 parkings de la poste du Village	29	Parking du Village

Parking Grande Rue angle rue de Verdun	30	Parking Verdun
Le parking rue du Panorama angle rue de Corneilles	31	Parking du Panorama
Le parking et l'aire de jeux de la rue de la Halte	32	Parking et square Jean Moulin
Les 2 parkings de l'école Emile Glay	33	Parking Emile Glay

4. 2 Autorisation accordée à Monsieur le Député-Maire de déposer un permis de démolir pour le centre commercial sis Place Eugène Delacroix.

Monsieur SAINT AUBIN indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la réhabilitation du quartier des Frances, la Ville mène le projet de requalification de la place Eugène Delacroix. Pour ce faire, la Ville a procédé à la démolition de l'ancien marché couvert et s'est rendue propriétaire du bâtiment jumeau abritant un petit centre commercial. Dans la continuité de ce projet, il est nécessaire de démolir ce dernier bâtiment pour permettre la réalisation des aménagements prévus sur ce secteur.

Monsieur MARQUES indique que son groupe prend acte que la commune s'est rendue propriétaire du bâtiment et souhaite connaître le coût global de l'opération comprenant l'acquisition des bâtiments et des fonds de commerce, celui de la boulangerie ayant été acquis dernièrement pour plus de 180 000 €.

Pour sa part, Madame AUBOIN trouve dommage qu'après que le Conseil municipal ait voté des aides pour le déménagement de certains commerces tels que la boulangerie, cette dernière n'ait pas eu d'autre choix que de s'installer loin de Montigny. En effet, le loyer de 2 000 € par mois demandé par Nexity est beaucoup trop élevé pour un petit commerce de quartier, ce qui a pour conséquence qu'aucun nouveau commerce ne s'est installé au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment, ce qui est préjudiciable pour la ville mais avant tout pour la population du quartier des Frances. Elle demande à Monsieur le Député-Maire de faire rapidement quelque chose pour remédier à la situation.

Monsieur le Député-Maire rappelle que ce projet qui date de plusieurs années et qui a débuté par le déménagement du marché et la destruction du bâtiment concourt à la rénovation globale du quartier. La construction des nouveaux logements a permis aussi d'avoir un partenariat poussé avec les bailleurs et d'autres copropriétés (Résidence Renoir, 3F, mais aussi France Habitation). Au total, ce sont près de 7 M€ qui ont été réinvestis dans la rénovation du quartier.

Concernant le petit centre commercial, il a toujours été dans la volonté de la Municipalité, pour les commerçants qui le souhaitaient, de pouvoir être relogés dans le nouveau bâtiment, comme l'a d'ailleurs fait la pharmacie. Cependant, beaucoup de commerçants n'ont pas souhaité réinvestir et ont donc eu l'opportunité d'une proposition d'éviction conforme à l'estimation des Domaines. Aucune procédure, autre qu'amiable, n'est engagée pour le moment. Quant à la re-commercialisation des espaces en-dessous du nouvel immeuble, il ne s'estime absolument pas inquiet, des contacts étant pris régulièrement avec le promoteur.

La démolition de ce centre commercial permettra d'avoir une vue dégagée dans le quartier, de désenclaver le collège, d'avoir plus d'espaces verts et du stationnement supplémentaire.

Concernant les aspects financiers, il rappelle que les chiffres figurent dans les précédentes décisions et représentent plusieurs centaines de milliers d'euros prévus au budget. C'est une opération positive pour l'ensemble du quartier.

Pour répondre à Monsieur CANU concernant le calendrier d'installation des commerces, Monsieur le Député-maire indique qu'il ne lui est pas possible de donner aujourd'hui toutes les précisions, le promoteur ayant des contacts avec plusieurs commerçants et le maire ayant un rôle d'animateur.

Monsieur PEDANOU se dit un peu surpris d'entendre qu'il y a eu négociation à l'amiable avec les commerçants qu'il a d'ailleurs rencontrés car ces derniers, s'ils avaient déjà des difficultés auparavant à équilibrer leur budget, ne pouvaient difficilement accepter une proposition de locaux à un loyer plus élevé.

Monsieur le Député-Maire confirme qu'il y a bien eu négociation à l'amiable et accord global aux prix de l'estimation des Domaines permettant à chacun de vendre son fonds de commerce à la commune. Aujourd'hui, ce qui détermine la Commune, c'est l'intérêt général et l'amélioration du quartier : il y aura de nouveau du commerce local, puisque des cellules sont en cours de commercialisation.

Le débat étant clos, le Conseil Municipal APPROUVE, par 26 voix Pour (groupes de la Majorité et M. MIE) et 6 voix Contre (Groupe de l'Opposition), le projet de démolition du bâtiment tel que présenté dans le permis de démolir et AUTORISE Monsieur le Député-Maire à déposer la demande et à procéder à toutes les démarches qui seraient nécessaires préalablement à l'exécution des travaux.

#### 4. 3 Acquisition d'une parcelle boisée suite à la signature d'une promesse de vente recueillie par la SAFER de l'Ile-de-France.

Monsieur MANSAT indique au Conseil Municipal que pour préserver les espaces naturels et boisés sur divers secteurs de la ville classés au PLU en zone naturelle, la commune a passé une convention avec la SAFER de l'Ile de France afin de négocier pour son compte l'acquisition des parcelles concernées.

Dans le cadre de cette convention la SAFER a recueilli une promesse de vente pour la parcelle cadastrée section AN n° 872 (lieu-dit « Les Grouettes ») d'une contenance de 67 m<sup>2</sup> environ au prix de 300 euros TTC de la part de Madame Christine AUBIN.

Monsieur le Député-Maire confirme l'objectif de la commune de se réappropriier, dans le domaine public, des espaces verts pour pouvoir mieux les entretenir.

Le Conseil Municipal AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Député-Maire à poursuivre l'acquisition de la parcelle conformément aux objectifs et au prix ci-devant mentionnés, à signer l'acte d'achat et à procéder à toutes les démarches nécessaires en vue de la régularisation de cette acquisition

#### 4. 4 Constat de désaffectation du terrain d'environ 27 m<sup>2</sup> sis rue du Général de Gaulle - zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Gare.

Madame AURY rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'aménagement de la zone d'aménagement concerté de la Gare, les terrains doivent être réorganisés afin de créer des lots à bâtir cohérents. Pour créer le lot n°1, une parcelle de 27 m<sup>2</sup> a été détachée du terrain communal sis 211 rue du Général de Gaulle (délibération n°16.008). Parallèlement, la démarche visant à la vente de ce terrain à la SARRY 78, aménageur de la ZAC, et nécessitant le déclassement du bien du domaine public communal, a été initiée (délibération n°16.009).

Après avoir indiqué que son groupe votera contre les trois délibérations relatives à la ZAC de la Gare, Monsieur MARQUES demande à Monsieur le Député-Maire quand est prévu le relogement de son groupe, privé de permanence depuis plusieurs semaines.

Monsieur le Député-Maire déclare comprendre son vote et le regrette. Concernant les locaux, il indique que les travaux sont quasi terminés et que les clés lui seront remises en début de semaine prochaine.

Afin de déclasser ce bien du domaine public communal, le Conseil Municipal, au vu du constat d'huissier établi le 1<sup>er</sup> février 2016, DECIDE, par 21 voix Pour (Groupes MdP, PS et M. JOLY), 7 voix Contre (Groupe de l'Opposition) et 4 Abstentions (Groupe du Front de Gauche) d'acter préalablement la désaffectation du terrain de 27 m<sup>2</sup> environ sis rue du Général de Gaulle, cadastré section AO parcelles n° 777a, 780, 784a, 786 et 788a.

4. 5 Déclassement d'un terrain d'environ 27 m<sup>2</sup> sis rue du Général de Gaulle - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Gare.

Sur proposition de Mme AURY, suite au constat de désaffectation du terrain communal d'environ 27 m<sup>2</sup> sis rue du Général de Gaulle, dans la ZAC de la Gare, le Conseil Municipal DECIDE, par 21 voix Pour (Groupes MdP, PS et M. JOLY), 7 voix Contre (Groupe de l'Opposition) et 4 Abstentions (Groupe du Front de Gauche) de déclasser du domaine public communal ce terrain cadastré section AO parcelles n° 777a, 780, 784a, 786 et 788a, afin de le vendre à l'aménageur.

4. 6 Vente à la SARRY 78 du terrain d'environ 27 m<sup>2</sup> sis rue du Général de Gaulle dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de la Gare.

Sur proposition de Mme AURY, après désaffectation et déclassement du domaine public communal du terrain de 27 m<sup>2</sup> environ, cadastré section AO parcelles n° 777a, 780, 784a, 786 et 788a sis rue du Général de Gaulle, dans la ZAC de la Gare, le Conseil Municipal DECIDE, par 21 voix Pour (Groupes MdP, PS et M. JOLY), 7 voix Contre (Groupe de l'Opposition) et 4 Abstentions (Groupe du Front de Gauche) de le vendre à la SARRY 78, afin de créer le lot à bâtir n°1 de la ZAC. Le prix de vente de ce bien est fixé à un montant de 1 € hors taxe.

## 5 AFFAIRES CULTURELLES

5. 1 Avenant à la convention passée entre l'Ecole Municipale de Musique et la Société des Editeurs et Auteurs de Musique. M. BENHAIM)

Monsieur BENHAIM indique au Conseil Municipal que par délibération du 15 décembre 2003, le Conseil Municipal a autorisé le maire à passer une convention avec la Société des Editeurs et Auteurs de Musique (S.E.A.M.) permettant la reprographie des partitions musicales. A cet effet, chaque année, l'Ecole Municipale de Musique achète des timbres qui sont apposés sur chaque photocopie.

Le Conseil Municipal AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Député-Maire à signer un avenant à cette convention autorisant l'utilisation de photocopies lors des examens et concours.

### DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Député-Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Député-Maire lève la séance à 21 h 08.